

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 89 – Réfection des terrains synthétiques C et D

Gland, le 16.11.2025

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 89 – Réfection des terrains synthétiques C et D, composée de :

Yvan GREMION	PS-Les Verts; 1 ^{er} membre et rapporteur
Katia ANNEN	GDG
Fabienn BILL	GDG
Jean-Marc JAQUIER	PRL
Jean Daniel GUILLOD	UDC

S'est rendue à la salle Mont-Blanc, en présence de Monsieur le Municipal Gilles Davoine, de Monsieur Mathieu Gleyre, Délégué Sport & Santé, de Monsieur Ranfiss Trujillo, Chef du service des infrastructures et de l'environnement, ainsi que de Monsieur Jérémy Cela, vice-président du FC Gland

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 1'550'000.– pour remettre en état les terrains synthétiques de football C et D du centre sportif d'En Bord.

Le terrain D sera de toute façon ouvert en raison des conduites de la future STEP, et le terrain C arrive en fin de vie technique.

Contexte

Le Centre sportif En Bord est un site important la ville de Gland depuis 1983.

Le FC Gland compte plus de 700 membres répartis en 32 équipes et manque d'espace pour les entraînements ainsi que pour les matches.

Les terrains C (installé en 2004) et D (2010) arrivent en fin d'homologation ou présentent des défauts. Ils nécessitent une réfection pour rester conformes aux normes ASF / EN 15330 et donc permettre l'organisation de matches de ces associations.

La pratique du football connaît une forte croissance, notamment chez les filles et femmes, renforcée par l'EURO 2025.

Travaux prévus

- Remplacement complet des gazon synthétiques C et D.
- Installation d'un revêtement de dernière génération, conforme ASF / EN 15330.
- Passage à un remplissage organique (granulés de maïs), plus écologique que le SBR.
- Adaptations ponctuelles :
 - Démolition d'un mur en bordure du terrain C
 - Pose d'un filet pare-ballon au terrain D.

Situation et Plan du Projet



Calendrier

- Terrain C réfectionné en premier pour garantir la continuité sportive.
- Terrain D ensuite, en coordination avec les travaux de l'APEC

Coordination optimale avec d'autres projets

Les travaux du terrain D sont synchronisés avec ceux de l'APEC, ce qui évite un double chantier et limite les coûts.

Le calendrier prévoit de rénover d'abord le terrain C pour assurer la continuité des entraînements et matchs.

Questions de la commission et du conseil communal :

1. La Swiss football league SFL envisage d'interdire les terrains synthétiques. Y a-t-il un impact pour les terrains pré cités sur la validité de ce préavis (<https://www.24heures.ch/gazon-synthetique-la-sfl-envise-de-interdire-des-2028-522254862302>)

Non ces mesures ne concernent que les terrains pour le championnat professionnel. Au contraire ce préavis permet de mettre aux normes européennes et de l'ASF ces terrains afin de pouvoir les utiliser pleinement pour l'entraînement ou les matches du championnat de L'ACVF

2. Y -A-t-il moyen d'obtenir une subvention auprès du canton pour ces travaux ?

La municipalité est en discussion concernant l'obtention d'une telle subvention. Comme il s'agit d'une rénovation le canton demande plus d'information que pour de nouvelles structures. La municipalité tiendra la commission et/ou le conseil communal quant aux résultats de ces demandes.

3. A la suite de ces travaux le FC gland envisage-t-il de créer une section féminine afin d'absorber la forte demande créée par l'euro féminin de football ?

*Le FC Gland confirme son **vif intérêt** pour la création d'une section féminine structurée. Cependant, la concrétisation d'un tel projet dépend de plusieurs conditions préalables :*

- **Disposer d'un nombre suffisant de joueuses** afin de former des équipes complètes, qu'il s'agisse de catégories juniors ou actives.
- **Assurer la disponibilité de terrains**, condition indispensable pour garantir des plages d'entraînement et l'organisation de matchs officiels.
- **Mobiliser des encadrants qualifiés**, capables d'accompagner et structurer le développement de la nouvelle section.

*La réfection des terrains C et D constitue ainsi un **prérequis important**, car elle permettrait de répondre à une partie des besoins logistiques nécessaires à l'émergence et au bon fonctionnement de cette future section féminine.*

4. Quel choix a -t-il été fait quant à la matière qui remplacera les matériaux synthétiques pour assurer l'absorption des chocs sur ces terrains ?

Le choix de la municipalité s'est porté sur une base de granulé de maïs. La commission a pu voir avec des échantillons la différence entre ces granulés de maïs, d'écorce de pin ou de sable. L'important dans ce choix et de minimiser l'espace restant sous le terrain afin d'éviter la formation de gel

5. Quelle est la situation du terrain F.

Le terrain F est plus récent et ne nécessite pas une rénovation pour l'instant. Le matériel absorption est du liège.

6. Le calendrier pourra-t-il être tenu, compte tenu du court délai (3 mois) prévu pour la réfection du terrain C ?

La municipalité fera tout son possible pour tenir ce délai pour pouvoir respecter le début du championnat mais dans un projet il peut toujours avoir des surprises

7. Qu'en est -il des micros polluants dans les terrains synthétiques.

Ce préavis permettra justement d'utiliser d'autres matériaux pour ces terrains synthétiques. Les anciens matériaux pouvaient, lors de fortes chaleurs ou lors de leur utilisation en salle, représenter un danger pour la santé. Cela ne sera plus le cas avec le maïs utilisé pour cette rénovation.

Vœux

La commission souhaite que la Municipalité, en collaboration avec le FC Gland, élabore un plan visant à créer une section féminine au sein du club.

Ce plan devra être présenté dans un délai de 12 mois suivant la mise en service des terrains rénovés et inclure les besoins en joueuses, en encadrement et en organisation sportive.

1. Le commission exprime le vœu que le développement du football féminin soit reconnu comme un objectif prioritaire de la politique sportive communale..

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Commission technique recommande, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 89 – Réfection des terrains synthétiques C et D».

De ce fait la commission, à l'unanimité de ses membres, recommande au conseil communal :

- I. D'accepter le préavis n° 89 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains synthétiques de football C et D du centre sportif d'En Bord ;
 - II. D'accorder le crédit de CHF 1'600'000.– et autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
 - III. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de 1'550'000.– ;
- IV. **Prend acte**
de l'amortissement du montant net de CHF 1'550'000.– sur une période de 15 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant la fin des travaux